

**DU 12 JUILLET AU 16 AOÛT INCLUS
LA MAIRIE SERA FERMÉE LES SAMEDIS**

12, 19, 26 juillet, 2, 9 et 16 août

**L'agence postale communale sera fermée
le 23 juillet et du 4 au 16 août inclus.**

LA POSTE 

LA RÉHABILITATION DE LA PASSERELLE DE L'ORBIZE SE POURSUIT...

La réhabilitation de la passerelle se poursuit, pas à pas. L'entreprise en charge de la charpenterie COVRE a procédé, le 12 juin dernier, au démontage de la passerelle en bois qui surplombe l'Orbize.

Pour cette opération périlleuse, il a été fait appel à la société de levage MEDIACO pour l'extraction de cet ouvrage avec une grue de 70 tonnes. Pour des raisons d'humidité dans les sols se situant autour du bord de rivière, des plaques métalliques ont été installées pour éviter de creuser les abords.



L'ancienne passerelle a ensuite été stockée dans le pré et les charpentiers ont pu la démonter sans encombre ni déchet dans le cours d'eau.

Dans le même temps, une étude de sol a été sollicitée auprès du cabinet HYDROGÉOTECHNIQUE. Par ses sondages, il renseigne sur la composition et le comportement du sol, donne des informations essentielles pour une construction sans surprises et pour voir si les fondations actuelles supporteront le nouvel ouvrage.

Le C.C.A.S. participe aux vacances de vos enfants

(pour toutes les périodes de vacances scolaires)

Depuis le **1^{er} janvier 2025**, une participation financière du C.C.A.S. sera versée **aux familles dracysiennes pour les enfants** (de 3 à 11 ans) fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Dracy-le-Fort ou bien une structure présente dans le périmètre du Grand Chalon sur présentation :

- d'une facture acquittée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question ;
- d'une attestation CAF (avec le quotient familial) ;
- d'un RIB.

Cette dernière sera calculée en fonction du quotient familial selon les modalités suivantes :

De 1 à 25 jours (répartis sur une année civile) :

⌘ QF de 1 à 385 : 3,20 € par jour par enfant

⌘ QF de 386 à 630 : 1,50 € par jour par enfant

LES CM2, LA TÊTE DANS LES NUAGES...

Le 21 juin, le soleil était bien au rendez-vous et a permis aux jeunes dracysiens du groupe scolaire « Les Crays » de faire leur baptême de l'air, offert par le C.C.A.S. en plus de la traditionnelle calculatrice pour leur passage en 6^{ème}.

Un peu de crainte pour ce premier vol, les explications des pilotes de l'aéro-club du Grand Chalon pour préparer et rassurer les jeunes et enfin de grands sourires à la descente de l'avion.



Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs nouvelles aventures au collège !



Dracy-le-Fort renouvelle, chaque année, sa convention de fourrière sans capture avec la **Société Protectrice des Animaux (SPA) de Chagny**.

Pour tous renseignements ou urgence, n'hésitez pas à la contacter au :

03.85.87.20.55

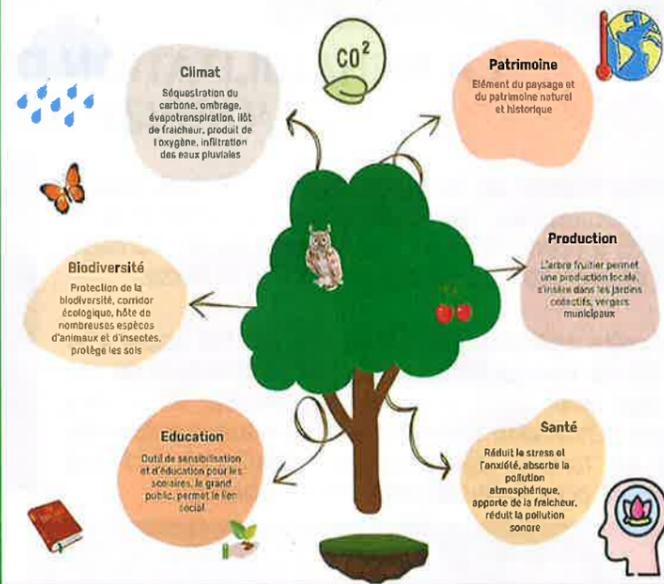


INFO ENVIRONNEMENT...

Les arbres sont des régulateurs du climat, par l'ombrage qu'ils apportent et par le phénomène

d'évapotranspiration, qui libère des molécules d'eau dans l'atmosphère et ainsi la rafraîchit. Autre avantage, ils séquestrent le carbone et le stockent tout au long de leur vie.

L'arbre représente donc un précieux allié dans la lutte contre le changement climatique. Dracy-le-Fort plante depuis 2020, un arbre pour symboliser l'entrée en 6^{ème} des jeunes dracysiens mais aussi plusieurs essences dans différents secteurs du village. D'autres plantations seront prévues d'ici la fin de l'année 2025 surtout dans la zone de loisirs. Les arbres sont de réels atouts pour le bien être de tous.



LA COMMUNE PERD UNE DE SES BOITES AUX LETTRES...

Dans un contexte marqué par une baisse significative du volume de courrier, La Poste a annoncé la **suppression progressive** de nombreuses **boîtes aux lettres jaunes** à travers la France dès 2025.



3 boîtes aux lettres sont réparties sur l'ensemble de la commune. Par un courrier en date du 19 juin, la commune a été avertie qu'après une analyse détaillée de l'utilisation de ces points de collecte que l'une d'elles était sous-utilisée (moins de 3 lettres par semaine).

Aussi, La Poste dans sa logique d'adaptation de son maillage postal en lien avec les usages actuels des habitants et l'obligation d'assurer une bonne qualité de service, a décidé de retirer, **à compter du 21 juillet** prochain, la boîte aux lettres située au 26, Route d'Autun.

Par conséquent, les dracysiens pourront toujours déposer leur correspondance aux deux autres points, soit au 1, Place de la Mairie (siège de l'Agence Postale Communale ouverte de 13h45 à 17h du lundi au vendredi) et au 12, Rue de la Fousotte.

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) existe depuis 1974 dans chaque département de France. Ce service gratuit permet de lutter contre les cambriolages ainsi que les intrusions dans vos domiciles, lors de vos absences prolongées.

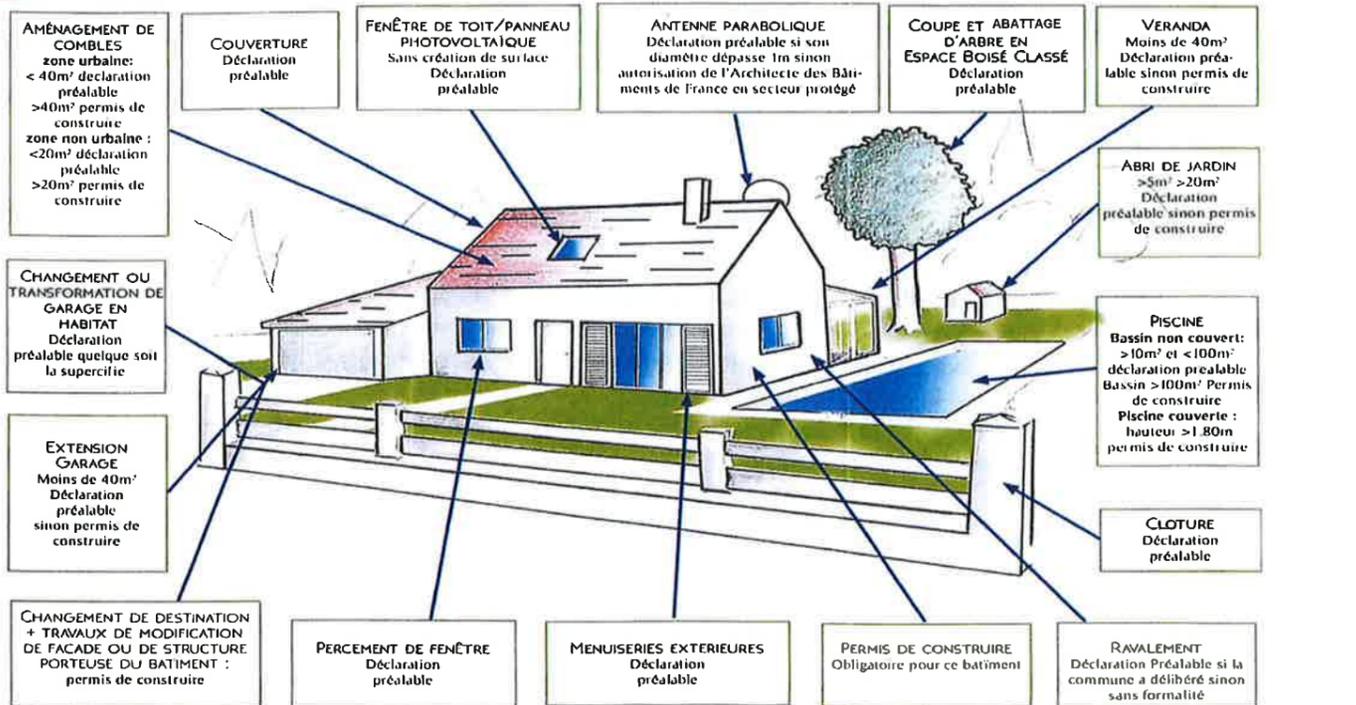
Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances soit sur internet sur le site « service-public.fr » ou bien directement en contactant la brigade de gendarmerie de Chatenoy-le-Royal.

Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Elles assurent des passages réguliers à votre adresse afin de :

- vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion,
- dissuader les individus mal intentionnés.

L'extérieur de votre habitation est inspecté. En cas d'anomalie constatée, vous serez prévenu (dégradations, cambriolage ...).

Quelles formalités administratives ?



L'ACCÈS À LA ZONE DE LOISIRS N'EST PAS AUTORISÉ DE 23 H À 7 H

Malgré les consignes et interdictions portées sur le panneau d'accueil de la zone de loisirs, il s'avère utile de rappeler que :

- La zone de loisirs est placée sous vidéo-protection ;
- Les chiens, même tenus en laisse, **sont interdits** sur l'ensemble du site (par mesure d'hygiène) ;
- La **circulation des deux roues motorisés est interdite** et celle des vélos ainsi que les trottinettes n'est autorisée **que sur le pumtrack**;
- **Les feux, les barbecues ou tout autre dispositif de cuisson sont interdits sur l'ensemble de la zone de loisirs** ;
- Les **jeux ne sont réservés qu'aux enfants** dont les âges indiqués doivent être respectés (aucun adolescent, ni adulte) ;
- Le **port du casque est obligatoire pour tous les usagers du pumtrack** (les enfants sont placés sous la surveillance de leurs familles) ;
- **La consommation d'alcool est interdite.**





Le respect des règles de bon voisinage

Travaux de jardinage ou bricolage : respecter les bons horaires

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, scie, nettoyeur haute pression, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h-19h30

Le samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés : Non autorisés



Taille des haies : règle et usage

D'une manière générale, les haies situées en bordure de propriété ainsi que les arbres et arbustes ne doivent pas nuire au voisinage.

Pour cela, elles doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs, source de gêne pour le cheminement des passants.



Brûlage des déchets verts

Dans les communes rurales (- 2 000 habitants) lorsque la quantité des déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, **sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.**

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. **Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, tels que la tonte des pelouses, est interdit.**



Piscine : règle à respecter

Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient sources de gêne pour le voisinage.



Animaux domestiques : Soyez un bon maître

Chaque maître est responsable du comportement de son animal. À ce titre, il doit répondre des dommages causés par celui-ci (destruction de fleurs, morsures, comportement agressif ou bruyant..) même si l'animal s'est échappé de son enclos.



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des **déjections canines** sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.



DRACY-LE-FORT



BOURSE AUX JOUETS ET MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables)

3 € la table supplémentaire (1,20 x 0,80 m)

installation à 7h30

05 OCTOBRE

DE 8H00 À 17H00

SALLE POLYVALENTE

ENTRÉE GRATUITE

ORGANISÉE PAR LE C.C.A.S.



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner en mairie avant **le Samedi 27 septembre.**

Nom / Prénom : Téléphone :

Adresse :

désire participer à la bourse aux jouets organisée le dimanche 05 octobre 2025 de 8h à 17h, et joint la somme de 6 € pour 2 tables et 3 € par table supplémentaire.

À, le Signature :

Dates à retenir!



14
JUILLET

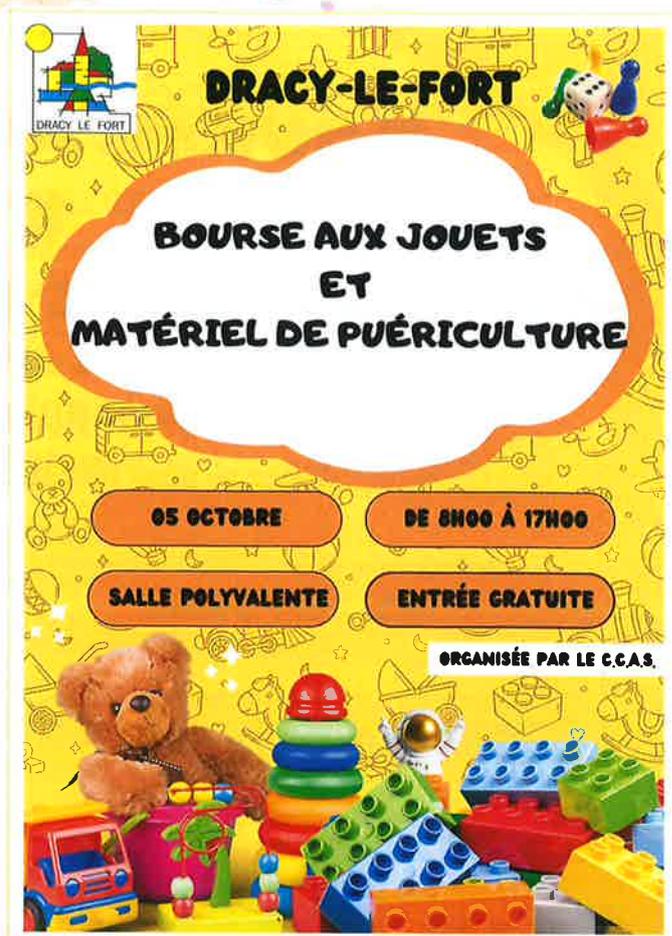
FEU D'ARTIFICE

THÉÂTRE DE VERDURE
(derrière la salle polyvalente)

À PARTIR DE 22h45

BOUETTE SUR PLACE DE 21 H À 23 H 30

SARL ROVET PYROTECHNIE



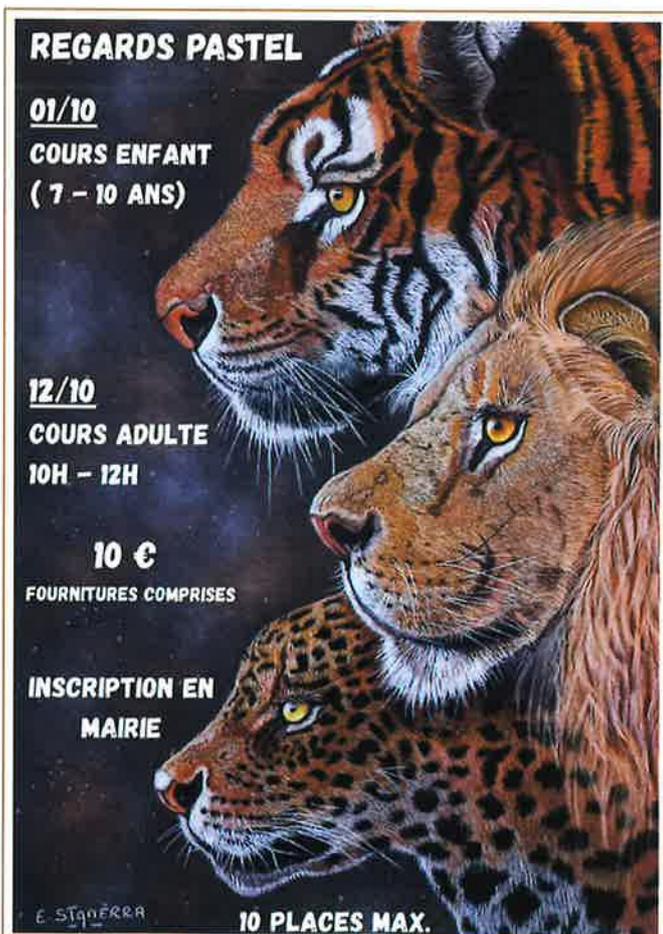
DRACY-LE-FORT

BOURSE AUX JOUETS ET MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

05 OCTOBRE DE 08H00 À 17H00

SALLE POLYVALENTE ENTRÉE GRATUITE

ORGANISÉE PAR LE C.C.A.S.



REGARDS PASTEL

01/10
COURS ENFANT
(7 - 10 ANS)

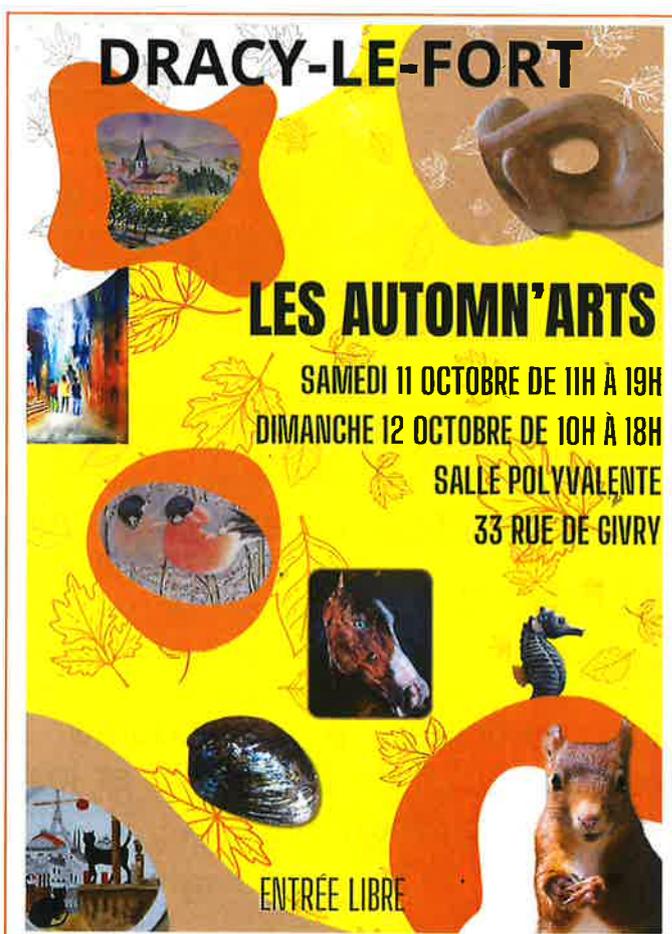
12/10
COURS ADULTE
10H - 12H

10 €
FOURNITURES COMPRISES

INSCRIPTION EN
MAIRIE

E. STAGNERRA

10 PLACES MAX.



DRACY-LE-FORT

LES AUTOMN'ARTS

SAMEDI 11 OCTOBRE DE 11H À 19H
DIMANCHE 12 OCTOBRE DE 10H À 18H

SALLE POLYVALENTE
33 RUE DE CIVRY

ENTRÉE LIBRE